



Heures d'ouverture prolongées à l'hôtel de Ville de Brampton du 16 au 19 février sur rendez-vous uniquement

BRAMPTON, ON (le 11 février 2021) – La Ville a prolongé ses heures d'ouverture à l'hôtel de ville les jours suivants pour permettre aux habitants et aux entreprises de payer leurs impôts fonciers :

- Mardi 16 février 2021, de 8 h 30 à 18 h;
- Mercredi 17 février 2021, de 8 h 30 à 18 h;
- Jeudi 18 février 2021, de 9 h à 16 h;
- Vendredi 19 février 2021, de 9 h à 16 h.

Pour régler leurs impôts fonciers à l'hôtel de ville, les habitants doivent prendre rendez-vous au préalable sur le [site Web de la Ville de Brampton](#). Les espèces ne seront pas acceptées.

Les dates d'échéance des taxes foncières se trouvent [ici](#).

Il est rappelé aux résidents qu'à ce stade, il est nécessaire de prendre rendez-vous pour visiter les installations de la Ville. Seuls certains services sont disponibles en personne.

Il est rappelé aux habitants qu'à ce stade, il est nécessaire de prendre rendez-vous pour visiter les installations de la Ville. Seuls certains services sont disponibles en personne :

- Un plan de paiement préautorisé des taxes;
- Dans une banque ou une autre institution financière;
- Des services bancaires par Internet ou par téléphone par l'intermédiaire d'institutions financières;
- Des chèques déposés dans une boîte de dépôt à la mairie.

Pour toute question concernant la prise de rendez-vous ou le règlement des impôts fonciers, veuillez appeler le 311 ou envoyer un courriel à l'adresse 311@brampton.ca pour avoir accès à une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca